

Le lieutenant Mojon : patois de Valangin (Neuchâtel)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 13

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il installa la vache dans l'étable, du côté de celle qui y était déjà.

Il faisait une chaleur terrible, ce jour là, on était au mois d'août. M. le curé eut pitié de ses bêtes et ouvrit la porte pour aérer l'écurie. Malheureusement, il avait oublié de les attacher. Or la nouvelle venue s'ennuyant de son ancienne écurie sortit et entraîna à sa suite l'autre vache. Toutes deux commencèrent à mugir devant l'étable du paysan. Grande surprise du paroissien généreux qui ne pouvait en croire ses yeux.

« C'est donc vrai s'écria-t-il, ce que M. le curé nous a dit, que tout ce que nous donnerions à l'Eglise, nous serait rendu à double — ! C. P.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE NEUCHÂTELOISE

Récit du sergent Dubois

IV

DERRIÈRE la barricade, sont massés les royalistes qui, l'arme au pied, attendent le signal pour ouvrir le feu. Soudain, un ordre bref est donné, le tambour bat la charge et le clairon égrène quelques notes aiguës, puis les républicains s'élancent à l'attaque ! L'heure est tragique et solennelle ; sur la terrasse et aux fenêtres du château, quelques fusils s'abaissent. Le maître canonnier Borel du Cachot, près de la Brévine, un *Bédouin* acharné et dévoué à la cause, les bras en croix et un boutefeuf à chaque main, s'avance ; sa haute stature se dessine nettement entre les deux canons ; il va mettre le feu aux pièces qui sèmeront la mort dans les rangs républicains : la mitraille va « balayer » la rue ! C'est alors que le brave sapeur Mailleraz, bondissant comme un tigre, s'élance sur la barricade ; il arrive le premier au sommet ; sa redoutable hache, maniée avec sûreté et coup d'œil, s'abat sur le canonnier avant que celui-ci ait eu le temps d'approcher la mèche allumée ; sa tête tranchée d'un seul coup roulé à quelques pas et le corps s'affaisse dans une mare de sang !... La patrie républicaine est sauvée, et en poussant un hurrah formidable, les patriotes pénètrent dans la place, dont ils se rendent rapidement maîtres. Les *Bédouins* qui n'ont pu fuir sont faits prisonniers.

Un caporal et quatre hommes découvrent, caché dans une embrasure, Pourtalès-Steiger. Ils vont, dans leur excitation, lui faire un mauvais parti, lorsque le colonel Denzler intervient en faveur du vaincu, et dans un élan de générosité digne de tout éloge, il lui sauve la vie et se contente de le retenir prisonnier.

Dubois reconnaît parmi les morts qui sont couchés sur la terrasse du château, le corps d'un lieutenant de carabiniers ; c'est Houriet, de Boudry. Sa poitrine est trouée de trois balles et on voit que les coups de feu ont été tirés avec une rare précision par des mains habiles. Houriet avait des idées républicaines, mais, par une fatalité du sort, il avait dû céder aux injonctions de son père ; il s'était, sans enthousiasme aucun du reste, et à contre-cœur même, rallié aux royalistes. Il avait payé son geste de sa vie. Jusqu'alors cet officier, remarquable par son talent, avait été aimé et respecté de ses hommes, mais il est à présumer que ceux-ci s'étaient fait un devoir sacré de punir le transfuge de leurs propres mains.

Le gouvernement républicain est rétabli et l'Assemblée fédérale devait décréter quelques jours plus tard que les patriotes neuchâtelois avaient bien mérité de la Patrie.

Dubois et son ami Lecoultré fêtèrent joyeusement la victoire et la rentrée au Locle fut triomphale.

Nous ne parlerons pas des événements déjà connus qui suivirent et transportons-nous au camp de Thoune quelques années plus tard. Nous y retrouvons, à un cours de répétition, de vieilles connaissances. Dubois est sergent-ma-

jour ; et sa compagnie, en colonne par peloton, va être inspectée par Ami Girard, qui est devenu colonel fédéral. La troupe est remarquable par sa bonne tenue et des félicitations méritées lui sont adressées. Il y a toutefois une exception : un sapeur va être puni ; lui seul n'est pas en ordre : sa hache fait contraste par l'état lamentable dans lequel elle se trouve ; le tranchant, loin de reluire comme le pur acier, est, au contraire, maculé de rouille. L'affaire de cet homme est mauvaise ; chacun sait que si le colonel est bon, il est aussi sévère et juste...

— « *Sergent-major, prenez note de cet homme* », puis se tournant vers le sapeur : « *Comment l'appelles-tu ?* »

— *Mailleraz ! mon colonel.*

— *Tu me feras six jours de cachot, et la hache sera réparée à tes frais !*

— *Mon colonel, je subirai ma peine, mais permettez-moi de conserver ma hache telle qu'elle est ! C'est la hache qui a tranché la tête à Borel !* »

A l'ouïe de ces paroles, Ami Girard, dominé par l'émotion, saute à bas de son cheval et donne l'accolade au brave sapeur qui ne revient pas de son étonnement et ne peut contenir une larme.

— « *Garde ta hache, mon ami, la patrie toute entière te doit sa reconnaissance.* »

La fin de la journée se passa en une fête en l'honneur du héros et présidée par le brave colonel.

C'est ainsi que le sergent Dubois termina son récit !...

— « *Et c'était le beau temps !* » concluait-il en clignant de l'œil et en redressant sa haute stature.

GUBERT.

Rectification. — Dans le numéro du 23 mars de notre journal, page 3, 5^e ligne, il s'est glissé une erreur, c'est « morbier » et non mortier, qu'il faut lire.

LE LIEUTENANT MOJON

Patois de Valangin (Neuchâtel).

CHA-DEVANT, à Vauleudin, é l'y a de cet, qui dize, cent ans, oncoré mai qu'i creye, é l'y avé on lieutenant qu'étaï à nom David Mojon ; c'étaï éna dget d'esprit, gros d'façon, gros bouén homme ; mâ é l'avé éne infirmitâ, lé z'ou¹ rudge ; lé maïdge n'y avan ré poui, d'façon qu'é l'étaï gros pouet. Alors de célaïque, on viadge qu'é l'étaï en djustize, é l'y ou do d'lieu que vegriné² a piâ³ ; i ne poui pas vo dire porquieit é s'contreleyive : c'étaï pou d'affaire, puis-que monsieu le lieutenant lé djudja vitamet tot de par liu. Alors de cé, stu que creyé que l'étaï z'eu condân-nâ à tort, eqminça à ron-nâ tot pian. Topari, monsieu Mojon, que croû comprendre qu'é prédgine⁴ dou rudge, li dsa :

— Qu'est-ce que c'est ? malheureux, je crois que tu me reproches mes yeux rouges !

L'autre, qu'étaï gueurgne⁵ qmet on petou, répongnia :

— Tot le contraire, monsieu le lieutenant, i vo lé qvesse qmet on bouéniet à ma gordge⁶.

Epoui é s'dépacha d'euvi la porte por sé d'allâ sin mettre lé do pi det on sulâr.

La préférence. — Un jeune homme, en âge de s'enrôler, passe la visite sanitaire. Il est déclaré apte au service. Lorsqu'il s'agit de l'incorporer, l'officier enrôleur lui demande :

— Avez-vous une préférence ?

— Une préférence ?...

— Mais oui, désirez-vous être incorporé dans une « arme » plutôt que dans une autre ?

— Ah ! bon, bon ; je comprends. Eh ! bien, oui, je voudrais être dans la landwehr, parce qu'on y fait moins de service.

¹ Les yeux. — ² Au plaid, à l'audience. — ³ Qu'il parlait. — ⁴ Gringe. — ⁵ Je vous le souhaite comme un beignet à ma gorge.

L'ŒUVRE NATIONALE DE M. ARTHUR ROSSAT

II

CES préliminaires, ce sont deux volumes pleins de promesses, l'un synthétique et paré d'une grande érudition, *La chanson populaire dans la Suisse romande*, thèse de doctorat ès-lettres, présentée à l'Université de Genève. C'est une attrayante et instructive introduction à la série annoncée. L'auteur, après avoir mis sous les yeux du lecteur une copieuse bibliographie du sujet, qui ne compte pas moins de 107 numéros, lui explique ce que l'on doit entendre exactement par ce terme courant de *chanson populaire*, ce qu'elle est dans son texte et dans sa mélodie. Le volume est divisé en deux parties : I. *Ce que notre peuple chante*. II. *Comment notre peuple chante*. Tandis que la seconde partie est d'un accès plus difficile et d'une lecture plus laborieuse aux profanes initiés aux secrets ou tout simplement aux lois de la prosodie, du rythme et de la musique, la première partie contient les chapitres les plus attachants, traitant tour à tour des origines historiques et géographiques de la chanson populaire, de ses divers modes de propagation par la tradition écrite ou par la tradition orale, des divers thèmes qui lui servent de sujet. Avant d'établir l'inventaire du répertoire romand actuel, dans la série de volumes dont le premier a paru à peu près en même temps que l'avant-propos introductif, M. Rossat a essayé de faire une classification qu'il donne, il a soin de nous en avertir, à titre provisoire pour le moment.

Il divise ce répertoire en dix groupes, selon le caractère de la chanson, et le passe en revue sous les rubriques suivantes :

1^o Chansons narratives, épiques et tragiques, complaintes profanes et religieuses, noëls, chants de fête.

2^o Chansons anecdotiques et satiriques.

3^o Chansons d'amour et de mariage.

4^o Chansons militaires et chansons historiques.

5^o Chansons de métier.

6^o Chansons à boire et chansons grivoises.

7^o Chansons à danser.

8^o Berceuses et rondes enfantines.

9^o Romances, pastorales, barcaroles.

10^o Chansons patriotiques et politiques.

Cette intéressante revue faite, l'auteur se contente encore la peine d'examiner succinctement le caractère spécial de l'ensemble du répertoire particulier de chacun des cantons romands. Il ne saurait omettre de signaler, entre autres deux pages de considérations sur le rôle social d'autrefois de la chanson populaire.

Le premier volume analytique, paru en 1904, est également, dans la collection des *Publications de la Société suisse des traditions populaires* (volume XIII, le premier en français), est consacré aux *Chansons traditionnelles*. Succesivement, ce sera le tour des *Chansons lyriques*, des *Romances*, puis des *Chansons suisses*. Les documents recueillis par M. Rossat ne comprennent pas moins de 5000 chansons et mélodies recueillies dans tout le pays romand. Souhaitons qu'il en puisse mener la publication à bonne fin, pour le plus grand profit des lettrés romands, et que le public fasse à ses livres l'accueil enthousiaste qu'ils méritent. Par les travaux, M. Rossat et ses collaborateurs ont bien mérité de la Patrie !

Serait-ce trop demander à l'auteur, de lui primer le désir qu'après avoir voué si longtemps sa sollicitude inlassable à l'égard des chansons et des chanteurs du peuple, il veuille bien aussi jeter un coup d'œil sur ceux qui sont en quelque sorte pour une part les semeurs de la riche moisson récoltée. J'ai désigné les plus populaires, humbles piocheurs de rimés ignorés pour la plupart. Ce ne serait pas trop